

LE P.I.F. Projet Individualisé de Formation

Le choix de présenter le Projet Individualisé de Formation, permet de rendre compte de toute la logique des actions de formation menées au sein de la circonscription en direction des SEGPA.

En effet, aboutir au P.I.F. : c'est appliquer les I.O., utiliser des référentiels, proposer aux élèves des apprentissages puis des évaluations transparentes et adaptées, ensuite, gérer leurs acquis individuels.

Le côté théorique du Projet Individualisé est abordé et les documents de synthèse proposés ont un aspect pratique et visent l'aide à la réalisation par les équipes sur le terrain d'un document adapté à leurs besoins. Il est évident que ce document a pour fonction d'être un support à la discussion et non une présentation exhaustive du Projet Individualisé de Formation.

SOMMAIRE

	Pages
Document de synthèse sur le Projet Pédagogique Individualisé	1 à 5
1. Qu'est-ce que c'est ?	
2. Pourquoi ?	
3. Pour quoi ?	
4. Pour qui ?	
5. Qui le fait ?	
6. Où et quand ?	
7. Comment ?	
8. Des difficultés à surmonter	
9. Mise en oeuvre	
Elaboration de Projets Individualisés: Etude de faisabilité	6 à 8
Un exemple de réalisation:	9 à 10
(Le document original comporte 6 pages)	

LE P.I.F. Projet Individualisé de Formation

1. Qu'est-ce que c'est ?

Projet: Dans la conjoncture économique actuelle, la notion de projet est liée à la nécessité d'être plus efficace, de répondre aux besoins et de rendre des comptes, c'est la transparence.

Ici, c'est soit la lutte contre l'échec scolaire qui est concernée, avec une meilleure adaptation correspondant aux besoins repérés chez le jeune. On va donc se fixer des objectifs atteignables à plus ou moins long terme, et des échéances. Il n'y a projet qu'avec la notion de temps, c'est ce qui donne du sens à nos actions pédagogiques.

Individualisé: La loi d'orientation de 1989, puis de 2005 met l'enfant au coeur du système de l'Education Nationale, et reconnaît l'élève comme individu.

Il est indispensable de partir de ses acquis et d'avoir repéré ses possibilités pour l'acquisition de nouveaux apprentissages. Le projet doit répondre à ses besoins, à sa motivation et l'amener vers de nouveaux acquis tout en prenant en compte la réalité et l'environnement.

De formation: Ce n'est pas le projet personnel du jeune que nous construisons ici, car il ne peut être élaboré que par lui-même, nous nous situons dans le cadre pédagogique et de formation et il n'y aura projet de formation qu'avec l'accord et l'engagement du jeune.

Les enseignants à l'origine de ce projet se fixent en priorité des objectifs d'apprentissages scolaires, des acquisitions de compétences basées au moins sur le socle commun.

Il est indispensable qu'il soit élaboré avec le jeune, les intervenants directs en contact avec lui et sa famille. Le P.I.F. devra être en cohérence avec d'éventuels autres projets dont il peut faire partie, tels que Projets: de classe, d'établissement, thérapeutique, éducatif, professionnel...

2. Pourquoi ?

Si nous nous situons, par exemple, dans un établissement EGPA:

Il y a des raisons externes:

I.O. du 30.10.89. Annexes XXIV et Loi d'Orientation Scolaire 75, 89, 05

Dans les EGPA (SEGPA, EREA, établissements accueillant des jeunes en difficulté scolaire grave et persistante), le P.I.F. Projet Individualisé de Formation

Circulaires : 95-127, 96-167, 97-123, 98-128, 98-129, 99-071

Circulaires AIS de 2001-035 (UPI), 2002-024, 2003-100, 2005-067, BO N°18 du 5 Mai 2005.

Circulaire n° 2009-60 du 24 avril 2009 parue au **Bulletin officiel n° 18 du 30 avril**

Le PIF est un outil pour le jeune, de liaison avec les intervenants extérieurs, la famille, les lieux de formation professionnelle. Il va renforcer des objectifs d'autonomie et d'insertion sociale.

Il y a des raisons internes:

Cohérence avec les objectifs principaux du projet d'établissement.

Reconnaissance de l'individu.

Connaître les besoins, moyens et ressources à individualiser.

Répondre à des difficultés spécifiques individuelles et communes.

Utiliser efficacement les réunions de synthèse, qui concrétisent les échéances fixées dans le P.I.F.

"L'on ne peut pas instruire sans supposer toute l'intelligence possible dans un marmot" Alain (1)

3. Pour quoi ?

Pour l'aider à progresser et s'insérer au mieux après la scolarité.

Tout individu est porteur d'un potentiel motivationnel, il convient de lui donner les moyens de la motivation en organisant l'interaction avec l'environnement et l'amélioration de la confiance en soi.

Le jeune en difficulté ne se projette pas aisément dans l'avenir, et de ce fait paraît moins motivé, car ce qui motive c'est le projet dont on se dote. La motivation est liée à l'imaginaire et à la richesse des représentations de ce que sera la réalité après l'action.

Pour créer un processus motivationnel, on va fixer par rapport aux potentialités du jeune, des paliers de réussite qui lui donneront la possibilité d'agir sur le monde et renforceront la conscience de soi.

4. Pour qui ?

En SEGPA par exemple, les I.O. exigent que chaque jeune fasse l'objet d'une réflexion et qu'un document indiquant les objectifs individualisés d'apprentissages scolaires soit rédigé pour servir d'outil à utiliser pendant les synthèses, dans un premier temps, et ensuite il est indispensable d'élaborer avec chaque jeune un P.I.F. (Projet Individuel de Formation) pour la continuité scolaire et de formation professionnelle.

5. Qui le fait ?

Les enseignants sont les maîtres d'oeuvre, le projet sera construit avec le jeune, l'équipe pluridisciplinaire, les intervenants directs et la famille. Le P.I.F. ne sera peut-être pas élaboré par toutes ces personnes mais il est indispensable qu'elles en soient au minimum informées pour qu'il puisse être discuté et agréé.

6. Où et quand ?

A l'école ou dans l'établissement, pendant les réunions de concertation, avant les réunions de synthèse qui serviront de mise au point aux diverses actions, de modification et de relance.

En SEGPA une ébauche du P.I.F. sera proposée le plus rapidement possible après l'arrivée du jeune, à partir du cursus scolaire, et de ses besoins spécifiques repérés, en adéquation avec les moyens existants et le projet d'établissement.

Une réunion avec les parents permettra de les associer autant que possible aux décisions concernant les moyens mis en oeuvre, les éventuels services intervenants déjà dans la famille peuvent être invités.

"Aide moi à faire tout seul"

Maria Montessori (2)

7. Comment ?

Sur un plan général: (L. Chauvin)

« Le P.I.F. est un pari sur la réussite », il doit être futuriste et optimiste et ne jamais perdre de vue l'objectif final: la sortie de l'établissement.

Il doit toujours être envisagé sous un angle dynamique traduisant la volonté de faire changer les choses. Souple, modulable, il reste une réalité négociable dans l'établissement mais aussi avec d'autres instances et d'autres partenaires.

Présentation:

Il est rédigé d'une façon lisible et explicite pour tous, quatre pages doivent suffire pour faire figurer: les indications de placement, les prises en charge, le passé scolaire, les acquis, les besoins spécifiques repérés, les moyens et stratégies pédagogiques choisis, les objectifs atteignables avec les dates d'échéances, l'adulte référent de ce P.I.F. et les signatures des différents participants et intéressés, pour ne pas oublier les notions de contrat et d'engagement sous-jacentes dans le projet.

Une démarche possible:

- a) Les grandes orientations des P.I.F. sont définies à dans le projet d'établissement.
 - b) L'établissement accueille le jeune, repère grâce aux grilles, tests, ou bilans, ses acquis et ses potentialités d'apprentissage scolaire.
 - c) On choisit, si possible avec le jeune, des difficultés possibles à résoudre. Elles sont hiérarchisées et l'on se fixe des priorités. Le mieux est de les exprimer grâce aux Livret de compétences du socle commun.
 - d) Une première réunion va permettre de réfléchir à la stratégie pédagogique et aux étapes choisies pour résoudre ou faire progresser dans les compétences visées. On va se donner des échéances et décider des intervenants des stratégies et des moyens à mettre en oeuvre.
 - e) Après un temps de fonctionnement selon les méthodes, avec les moyens et les objectifs déterminés, une évaluation des résultats se fera et une réunion de synthèse avec l'apport spécifique des différents intervenants, permettra d'ajuster et de relancer le P.I.F. par rapport aux résultats obtenus.
- Il est souhaitable que le jeune assiste au moins à une partie de sa synthèse.

"Un enfant ne peut réussir que s'il est certain d'en être capable" Franck Smith (3)

8. Des difficultés à surmonter:

- Gestion des temps de réunion avec les différents intervenants intérieurs et extérieurs
- La multiplicité des intervenants, problème pour un individu morcelé, (Il faut rechercher une cohérence dans les actions entreprises pour rendre au jeune son unité).
- La nécessité d'informer du P.I.F. tous les intervenants et tous les intéressés.
- Plus l'individu est en difficulté, plus le projet individualisé est indispensable.
- La prise en compte du manque de motivation et la difficulté des jeunes à se projeter dans l'avenir.
- L'articulation de ce qu'il est avec ce qu'il voudrait être et la confrontation avec la réalité.
- Le choix des compétences et des objectifs précis, fonctionnels et atteignables, (c'est une pédagogie de la réussite qui lui permettra de reprendre confiance, d'être motivé et d'avoir envie de continuer à progresser).
- Nos représentations des besoins spécifiques de l'enfant, sont-ils en cohérence avec les attentes des enfants, voire leurs désirs ?

9. Mise en oeuvre:

Par rapport:

- Aux indications de placement données par la CDOEA ou la MDPH
- Aux objectifs internes de l'établissement qui sont en cohérence avec les objectifs nationaux.
- Aux premières orientations prises lors de l'admission du jeune avec les différents acteurs et partenaires.
- Aux prises en charge psychologiques, thérapeutiques, rééducatives, ou éducatives envisagées.
- Au cursus et dossier scolaire.
- Acquis scolaires, ce qui suppose un bilan initial à faire si le dossier scolaire reçu est incomplet.

On va décider de:

- Recenser les besoins spécifiques du jeune, on prend en compte: ses points forts, ses difficultés, ce qui peut s'améliorer, et ce qu'il souhaite acquérir.
- Hiérarchiser et dégager des priorités.
- Choisir des compétences et des objectifs atteignables, observables et évaluables, en cohérence les uns avec les autres; tout en gardant une certaine part d'incertitude dû à l'investissement et la motivation du jeune.

Le P.I.F. doit avoir un aspect "défi et pari sur l'avenir", et l'on s'efforcera de le faire aboutir.

- Déterminer des étapes progressives pour atteindre ces objectifs.
- Utiliser les moyens matériels et humains mis à disposition ou susceptibles d'être obtenus, les plus adaptés à la réalisation du projet.
- Mettre en oeuvre une pédagogie et des stratégies visant la réussite de l'élève.
- Etablir un calendrier des moments d'évaluation.
- Prévoir des moments de bilan-discussion avec le jeune.
- Désigner un adulte volontaire comme référent et responsable du P.I.F. (Souvent le Professeur principal en SEGPA)
- Déterminer la durée du projet, révisable à chaque synthèse (le P.I.F. en étant l'outil privilégié).
- Fixer, en fonction des éventuels intervenants, la fréquence des séquences de travail spécifiques aux actions visant les objectifs du P.I.F. (Il est évident qu'une partie importante de l'acte pédagogique en général, concernant un jeune, vise des objectifs communs à tous les élèves de l'établissement. Ne figurent sur le P.I.F. que des perspectives spécifiques à ses besoins et aux moyens individuels dont il va bénéficier.)
- Informers les partenaires différents et avoir leur adhésion (les parents doivent être partie prenante)
- Les objectifs devront être explicites et le moins équivoques possible, leur utilité sera reconnue par tous.
- Rédiger et signer le contrat, au moins entre le jeune et les intervenants directs.

La pédagogie, s'apparente à celle du contrat et de la réussite :

- Transparence des objectifs et des moyens mis en oeuvre.
- Adhésion du jeune et recherche par les adultes des conditions les plus appropriées et des aides spécifiques.
- Importance de la motivation permettant à l'élève de franchir les différentes étapes mises en place progressivement pour atteindre l'objectif visé.
- Observation et évaluation régulière aidant à comprendre ce qui peut bloquer et amenant à proposer d'autres supports, d'autres conditions pour progresser(" Re-médiation").
- Prise en compte et écoute régulière du jeune.
- Projet limité dans le temps et débouchant sur d'autres projets à plus ou moins long terme (projets : professionnels, personnels ...)

Prise en compte du jeune dans la mesure de ses possibilités, tout doit être mis en oeuvre pour qu'il puisse:

- Connaître l'intention du projet (finalités, buts) ainsi que les résultats à atteindre (compétences, objectifs, performances)
- Savoir comment, par quels moyens, et en combien de temps, il peut y parvenir.
- Savoir avec quelles aides et avec qui il va travailler.
- Avoir reconnu l'utilité et accepter ces objectifs.
- Signer le P.I.F.

"On peut dire qu'un apprentissage s'effectue quand un individu prend de l'information dans son environnement en fonction d'un projet personnel" Philippe Meirieu (4)

10. Bibliographie

(1) Alain	Propos II	LA PLEIADE	Paris	1970
(2) Montessori	L'enfant	DENOEL-GONTHIER	Pays-bas	1936
(3) Smith	La compréhension et l'apprentissage	H.R.W.	Montréal	1975
(4) Meirieu	Apprendre...oui, mais comment ?	E.S.F.	Paris	1987
Meirieu	Coordination d'articles de divers auteurs			
	Pourquoi? Comment? Différencier la pédagogie		C.R.D.P.Lyon	1986
Pemartin-Legreb	Psychopédagogie des projets personnels		E.A.P Paris	1988
Jean Vassileff	La pédagogie du projet en formation jeunes et adultes			
	CHRONIQUE SOCIALE		Lyon	1991
R Etienne-A et R Baldy-P	Benedetto Le projet personnel de l'élève			
	HACHETTE		Paris	1992
M Croizier	Motivation, projet personnel, apprentissages		E.S.F Paris	1993
	Gestion de parcours individualisés en SEGPA et EREA		CRDP Bordeaux	1993
Christian Cousin	Enseigner en SEGPA et EREA		DELAGRAVE	2002

BOEN spécial n°4 du 26-09-04 formation CAPASH et 2CA-SH

Circulaire n° 2009-60 du 24 avril 2009 parue au **Bulletin officiel n° 18 du 30 avril**

ELABORATION DE PROJETS INDIVIDUALISES ETUDE DE FAISABILITE

Les principaux Bulletins Officiels de l'Education Nationale et le P.I.F.:

31.O8.89_ 16.O2.89_ 29.O3.90_ 14.12.90_ 20.12.90_ 23.O4.92_ 16.05.96_27.06.96_12.06.97

Circulaire n° 2009-60 du 24 avril 2009 parue au **Bulletin officiel n° 18 du 30 avril**

Prendre connaissance du document précédent: "Le P.I.F." J.P.Perrin

Un certain nombre de réflexions, de questions à se poser, de réponses à chercher et de choix à faire, seront un préalable dans toute équipe décidant d'élaborer des projets individualisés, la première recherche étant la faisabilité.

Chacun pourra, dans un premier temps, se rendre compte de l'ampleur du travail, en cochant en face de chaque item, dans la colonne OUI, ou A DISCUTER, ou NON; soit pour exprimer un choix personnel ou pour décider de chercher une solution acceptable à un problème perçu.

L'ensemble des questionnaires pourra ensuite être exposé, discuté, et des décisions collectives seront prises, la première étant:

"Par rapport aux choix de chacun, l'élaboration de tels projets, et leur utilisation est-il possible ou non dans notre établissement? Si non, quels sont précisément les points posant problème et comment les résoudre ?"

	OUI	A DISCUTER	NON
A. FONCTIONS			
1. Mettre en application individuelle le Projet d' Etablissement
2. Permettre de faire un bilan individuel des acquis
3. Cibler les apprentissages du jeune
4. Servir d'outil de coordination des intervenants
5. Servir d'outil utilisable en synthèse du jeune
6. Choisir des stratégies individuelles de formation
7. Amener le jeune à participer à sa formation
8. Anticiper sur l'orientation après l'établissement
9. Exploiter les possibilités de l'établissement
10. Optimiser les moyens disponibles
11. Justifier de nouveaux moyens
12. Actualiser le Projet d'établissement
13. Servir à la formation continuée
B. POUR QUI ?			
1. Les instances de tutelles
2. Les intervenants de l'établissement
3. Une partie des intervenants à définir
4. Tous les élèves de l'établissement
5. Les élèves posant des problèmes particuliers
6. Les parents d'élèves
7. La continuité scolaire
8. Les entreprises pouvant employer les jeunes

C. CONTENU

1. Identification du jeune
2. Cursus scolaire
3. Prises en charges diverses antérieures
4. Historique socio-familial
5. Informations médicales
6. Si A.S.H., motif de l'admission
7. Résultats de tous les bilans réalisés
8. Résultats des bilans indicatifs pour le P.I.F.
9. Besoins propres au jeune déduits des bilans, évaluations
10. Réponses possibles de l'établissement
11. Objectifs retenus
12. Echéances fixées
13. Avis des parents
14. Avis du jeune
15. Les différents suivis:			
a) Pédagogique
b) Educatif
c) Pré-professionnel
d) Rééducatif
e) Thérapeutique
f)
16. Résultats des évaluations en cours de projet (en termes de compétences, L.P.C.)
17. Les synthèses successives
18. Les objectifs choisis et actualisés
19. Présentation, lisibilité, accessibles à tous
20. Le nombre de pages sera fixé à

D. COMMENT ?

1. Le P.I.F. sera axé sur la sortie de l'établissement
2. Un représentant de chaque secteur assistera à l'admission
3. Les axes prioritaires seront retenus à l'admission
4. Ces axes pourront être déterminés dans le temps
5. Des bilans spécifiques décèleront les acquis
6. Un représentant de chaque secteur assistera à une première synthèse
7. Cette première synthèse précisera des besoins
8. Ces besoins seront hiérarchisés
9. Des objectifs et des stratégies seront choisis
10. Des prises en charges pourront être décidées
11. L'espacement de 2 synthèses délimitera les objectifs
12. Il y aura réajustement du P.I.F. à chaque synthèse
13. Seuls les objectifs spécifiques seront redéfinis
14. Les parents seront partie prenante
15. Les parents seront informés
16. Le jeune sera partie prenante
17. Le jeune sera informé
18. Chaque intervenant prévoira un mode d'évaluation
19. On réfléchira à un langage commun sur le document
20. Les objectifs choisis seront en cohérence avec des référentiels de compétences existants ou à réaliser

E. ECHEANCIER

- | | | | |
|--|-----|-----|-----|
| 1. La date de sortie du document sera fixée à | ... | ... | ... |
| 2. Les étapes d'élaboration seront prévues | ... | ... | ... |
| 3. La première utilisation sera fixée | ... | ... | ... |
| 4. Les premiers jeunes concernés seront choisis | ... | ... | ... |
| 5. La période d'utilisation réelle,
sans modifier le document sera prévue | ... | ... | ... |
| 6. Possibilités de modifications de présentation ou d'utilisation: | | | |
| a) chaque semestre | ... | ... | ... |
| b) tous les ans | ... | ... | ... |
| c) tous les deux ans | ... | ... | ... |
| d) tous les trois ans | ... | ... | ... |

F. LES RESPONSABILITES

- | | | | |
|--|-----|-----|-----|
| 1. Le chef d'établissement agréera chaque P.I.F. élaboré | ... | ... | ... |
| 2. Le directeur de SEGPA agréera chaque P.I.F. élaboré | ... | ... | ... |
| 3. Pour réaliser le document P.I.F., il y aura un partage des tâches | ... | ... | ... |
| 4. Un tableau des attributions sera réalisé | ... | ... | ... |
| 5. Un coordonnateur volontaire pour le document | ... | ... | ... |
| 6. Un seul référent pour le jeune et son P.I.F. | ... | ... | ... |
| 7. Il y aura un référent par secteur intervenant | ... | ... | ... |
| 8. Les parents signeront le projet* | ... | ... | ... |
| 9. Le jeune signera son projet | ... | ... | ... |
| 10. Chaque jeune aura une copie de son projet | ... | ... | ... |